

## Bulletin d'inscription

**-- MERCREDIS --**

**du 10 janvier au 14 février 2024**

CONTACTS

Mobile : 06 73 74 16 26

Accueil de Loisirs L'Ilot Loisirs  
CdC La Rochefoucauld-Porte du Périgord  
Antenne CdC La Rochefoucauld  
1 avenue de la Gare  
BP 50014  
16110 La Rochefoucauld-en-Angoumois



L'envoi par mail fait foi de signature !! Vous n'avez donc pas à imprimer le bulletin avant de nous l'envoyer.  
Remplissez-le en ligne, enregistrez-le et glissez-le en pièce jointe d'un mail que vous envoyez à

[alsh@rochefoucauld-perigord.fr](mailto:alsh@rochefoucauld-perigord.fr)

Je soussigné(e) :	Nom :		Prénom :	
Adresse complète :				
Adresse mail :		N° de Tel :		
N° Allocataire (C.A.F./ M.S.A.) :		Quotient Familial :		

### Renseignements et inscription de(s) enfant(s) :

NOM	PRENOM	NE(E) LE	AGE	COMMUNE DE SCOLARISATION + <u>NOM D'ÉCOLE POUR LA ROCHEFOUCAULD</u>

**=> Cochez les mercredis de présence à l'Accueil de Loisirs :**

Mercredi 10 janvier		Mercredi 17 janvier		Mercredi 24 janvier	
Mercredi 31 janvier		Mercredi 07 février		Mercredi 14 février	

**Le programme d'activités est consultable sur [www.rochefoucauld-perigord.fr](http://www.rochefoucauld-perigord.fr)**

**Le délai d'annulation sans facturation est de cinq jours ouvrés avant la journée concernée = demander l'annulation le mercredi pour le mercredi suivant (les samedis et dimanches ne comptant pas). Il est impératif d'informer la direction (06.73.74.16.26 ou [alsh@rochefoucauld-perigord.fr](mailto:alsh@rochefoucauld-perigord.fr)).**

**Passé le délai d'annulation, les jours indiqués sur le bulletin seront considérés comme dus et donc facturés.**

Toutefois, si votre enfant ne peut fréquenter l'Accueil de Loisirs pour cause de maladie ou autre motif, il est demandé de prévenir la direction, même hors délais d'annulation. **Dans la limite de cinq annulations hors délais par année, seul le repas restera à votre charge,**

**Au-delà de ces cinq absences annoncées hors délai d'annulation, les journées suivantes seront facturées au plein tarif.**

Si la famille ne prévient pas de l'absence de l'enfant, les jours indiqués sur le bulletin seront considérés comme dus et donc facturés à plein tarif.

Pour que les différentes aides, (Comité d'Entreprise ...) soient prises en considération, les justificatifs doivent être donnés à l'inscription.

Une facturation par période sera établie à l'attention des familles.

**Le paiement sera effectué dès réception de la facture, chèque à l'ordre du Trésor Public **Confolens** ou par Carte Bancaire dans certains bureaux de tabac de La Rochefoucauld ou de Montbron (liste disponible sur [info.gouv.fr](http://info.gouv.fr)).**

A \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature,

**N'attendez pas, car la capacité d'accueil est limitée. N'hésitez pas à contacter la direction pour vérifier vos inscriptions.  
Si l'effectif est atteint, la demande d'inscription sera placée sur liste d'attente et vous en serez informés.**